

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
HAVRE-SAINT-PIERRE

RÈGLEMENT N° 395

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 298 – RÈGLEMENT DE ZONAGE »

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Havre-Saint-Pierre a adopté le 7 juillet 2014 le règlement n° 298 intitulés « Règlement de zonage » ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les dispositions concernant le zonage et la grille de spécifications ;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Charles Arsenault lors de la séance du conseil municipal tenue le 22 avril 2024 et qu'un projet de règlement a été déposé lors de cette même séance;

POUR CES MOTIFS, LE CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE HAVRE-SAINT-PIERRE STATUE ET DÉCRÈTE CE QUI SUIT :

1. PRÉAMBULE :

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

2. BUT DU RÈGLEMENT :

Le but du présent règlement est de modifier l'élément et l'article suivant ainsi que la grille de spécification.

3. CHAPITRE III

Section I CLASSIFICATION DES USAGES COMME SUIT :

3.1 Ajouter dans le zonage 6i, « l'usage 56 (restauration) ».

4. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la Loi.

Règlement n° 395 (suite)

- ▶ AVIS DE MOTION DONNÉ le 22 avril 2024
- ▶ DÉPÔT ET PRÉSENTATION DU PROJET DE RÈGLEMENT le 22 avril 2024
- ▶ ADOPTION 1^{ER} PROJET DE RÈGLEMENT le 6 mai 2024
- ▶ AVIS PUBLIC DE L'ASSEMBLÉE DE CONSULTATION le 8 mai 2024
- ▶ ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE le 15 mai 2025
- ▶ ADOPTION 2^E PROJET DE RÈGLEMENT APRÈS CONSULTATION le 22 mai 2024
- ▶ AVIS PUBLIC DE LA PROCÉDURE D'APPROBATION DES PERSONNES HABLES À VOTER le 23 mai 2024
- ▶ ADOPTION DU RÈGLEMENT le 3 juin 2024
- ▶ CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DE LA MRC DE MINGANIE le 18 juin 2024
- ▶ ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT le 18 juin 2024
- ▶ AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR le 25 juin 2024

(signé) Paul Barriault, maire

(signé) Guillaume Cormier

ANNEXES



Modification: Ajout à la zone 6i (industriel)
l'usage **56 «Restauration»**